Script de la formation   **45 minutes** pour enrichir mon cours grâce aux licences Creative Commons

Cette formation a été conçue et coanimée par Clara Depommier de l’UNamur et Sophie Depoterre de l’UCLouvain. Les ressources sont mises à disposition sous une licence Creative Commons CC BY SA qui autorise la réutilisation et la redistribution sous les mêmes conditions de licence.

# Dia 1 Présentation

Bonjour à tous et à toutes, nous sommes particulièrement ravies de vous compter parmi nous pour ce webinaire autour des licences Creative Commons, un webinaire un peu particulier et dont nous sommes fières, car coorganisé par deux institutions, par l’UNamur dont je suis la représentante au nom de la cellule TICE, et par l’UCLouvain, plus précisément le Louvain Learning Lab dont Sophie Depoterre est la représentante.

Nous sommes en effet très **heureuses** de cette collaboration, j’espère que ce n’est que le **début**, qu’il y aura d’autres événements communs.

Jusqu’ici à l’UCLouvain on a mené bcp **d’actions de formation et de sensibilisation** sur les Creative Commons avec l'équipe "Open Education". Aujourd'hui on a l'occasion de faire connaitre ce mouvement non seulement aux collègues UCLouvain qui ne sont pas encore familiers avec l'Open, mais aussi **au-delà de nos murs aux collègues de l’UNamur** par le biais du distanciel, à l’occasion de ce webinaire.​

# Dias 2 à 7 La philosophie de l’Open

Nous utilisons ce mot « open » car on ne peut pas parler des licences Creative Commons sans parler du mouvement de l’Open Education. “Open” signifiant ouvert, libre, vous aurez vite compris que cette philosophie vise à rendre l'éducation accessible à tous et à toutes, par le biais du partage de ressources éducatives dites « libres »

Avant de rentrer dans les détails de ce mouvement et pour démarrer cette séance il est peut-être intéressant de se demander ce qui peut être partagé comme ressource ?

Tout média peut être partagé comme ressource éducative libre, plus spécifiquement «Tout matériel pédagogique disponible gratuitement et accessible au public » (livre, image, podcast, powerpoint, infographie, etcetera.”

Si je reviens sur ma première dia, forcément vous vous en doutez, nous n’allons pas faire l’apologie de l’Open sans s’inscrire nous-même dans cette démarche, d’après vous quel élément visuel permettant de dire que notre support de présentation est ouvert ? C’est-à-dire que Sophie et moi permettons à nos pairs de le réutiliser s’ils le souhaitent ? Même de le modifier, de l'adapter à son propre contexte. Effectivement il s’agit bien du logo gris et noir en bas à droite, le CC BY-SA.

Vous pourrez retrouver ce support et tous les visuels utilisés sur la plateforme OER UCLouvain. Vous y trouverez des ressources ouvertes publiées par les membres de la communauté UCLouvain et disponibles pour le monde entier.

*Voici l’url* [*https://oer.uclouvain.be/jspui/handle/20.500.12279/1093*](https://oer.uclouvain.be/jspui/handle/20.500.12279/1093) *.*

Maintenant je laisse la parole à Sophie qui va vous parler plus amplement de cette philosophie de l’open et des usages.

# Dia 8  Usages

Voici plusieurs **enseignants** qui, comme vous, **créent des contenus pour leurs cours**. Je vous invite à **parcourir** leurs **témoignages** rapidement et à **nous indiquer** dans le **chat** lequel vous parle le plus ou pourrait vous correspondre.​

Notre objectif au long de ces 45 minutes est de faire du **lien** entre vos **besoins** en tant que **créateur** de contenus et **l'éducation** **ouverte**.​

# Dia 9 Valeurs

Vos réactions dans le chat le confirment : vous avez **récemment** **réutilisé** des **contenus** **d’autrui** et ou vous souhaitez **partager** les **vôtres**.

J’ai envie de vous demander : A votre avis, quelles **valeurs sont associées à l’Open Education ?** Voici un sketchnote. Merci à notre collègue Justine qui est l'auteure des sketchnotes que nous réutilisons librement, sans enfreindre aucune loi sur les droits d’auteur. Quelles valeurs peuvent être associées au mouvement de l'Open Education ? N'hésitez pas à utiliser la **conversation**.

# Dia 10 Valeurs

Je vais prendre le temps **d'illustrer** ici **quelques** **valeurs**, pas toutes. Pour retrouver la source originale, cliquez sur le lien en bas à droite de l’écran.

Je commence par la "**collaboration**" et la "**réutilisation**". Pour préparer cette formation, Clara et moi avons eu tout le loisir de réutiliser les sketchnotes de Justine, les infographies de la fabrique REL (LA référence québequoise en matière d'éducation ouverte), les supports de formation des collègues, etcetera. Il n'a pas été nécessaire de **réinventer la roue** : nous avions la permission de la part des auteurs de réutiliser leurs ressources (tout en les citant, c'est tout). Par ailleurs, pour publier ce support de formation et son scénario pédagogique, nous n’avons eu aucun souci de **propriété intellectuelle** à régler. ​

Pour ce qui est de l’"**équité**" et "**d'inclusivité** :  L’enseignant qui rend accessible ses contenus de cours à toutes et tous – donc au-delà des étudiants de son cours -, contribue à rendre l’éducation plus inclusive et plus équitable, puisque certaines barrières socio-économiques ou géographiques à l’apprentissage disparaissent.

Je pense au Professeure **Moira Mikolajczak** en Faculté de Psycho chez nous à l'UCLouvain qui a souhaité ouvrir les contenus de son cours de « Intervention en psychologie de la santé » pour en faire bénéficier des apprenants du monde entier. Ce cours sera disponible sous peu sur Open Moodle, la plateforme de cours ouverts de l’UCLouvain.​ Le souhait de la Professeure Mikolajczak était de donner accès à ces ressources à un plus grand nombre d’étudiants. Sachant le temps et l’énergie qu’elle a mis sur ce cours avec ses collègues, « ce serait dommage de le limiter à nos seuls étudiants » me disait Moira.

Je m'attarde aussi quelques minutes sur le "**rayonnement**" pour l'institution mais aussi pour l'enseignant. Les institutions qui adoptent l’éducation ouverte renforcent leur visibilité à l’échelle mondiale. Je pense à notre collègue Professeur Olivier Bonaventure en Faculté polytechnique. Il a publié en 2012 un textbook qui s’intitule “[Computer Networking : Principles, Protocols and Practice](https://www.computer-networking.info/) » et qui circule depuis lors dans le monde entier. Il a d’ailleurs remporté le « Open Textbook Award » de la Fondation Saylor aux Etats Unis en 2012. Evidemment qu’ici j’ai choisi un exemple très spectaculaire…J’en ai d’autres, …

# Dia 11 Les OER

On vous a demandé en début de webinaire quels **types de contenus ou de médias** peuvent être partagés. Il y en a beaucoup des contenus de cours à partager. On les appelle les **OER** en anglais pour Open Educational Resources ou **REL** pour ressources éducatives libres. Ce qui les rend **libres**, c'est la **licence ouverte** apposée sur la ressource.

 L’illustration ici montre comment les oer peuvent être des **outils pour construire, illustrer, compléter un cours**. Vous voyez ici les multiples **usages** que vous pouvez en faire : Vous pouvez **chercher** des OER sur internet pour les **télécharger** bien-sûr, vous en **inspirer** un peu, beaucoup, passionnément ou à la folie.

Ensuite vous pouvez décider de **réutiliser** une ou plusieurs de ces ressources telles quelles, en les **combinant** l’une avec l’autre, en les **adaptant** à votre contexte d'enseignement. Voici quelques **exemples**. Imaginons que vous trouviez une **activité d'apprentissage** en lien étroit avec une sous-thématique de votre cours et alignée à vos acquis d'apprentissage. Vous pourriez ajouter des **exemples** qui parleront plus à vos étudiants, **traduire** les consignes car elles sont en anglais, ajouter un **glossaire** des concepts-clés, ajouter une série **d’exercices**, etc. Bref mettre à votre sauce pédagogique et puis **réutiliser** dans votre cours. Tout cela est permis. En **diffusant à votre tour** l'OER que vous avez adaptée, vous participez au mouvement de l'Open Education.​ Vous contribuez à faire circuler des ressources de qualité pour les apprenants du monde entier. Ce n’est pas obligatoire de publier à votre tour en OER la « nouvelle » ressource ; c’est une manière de contribuer au mouvement d’ouverture.

​

# Dia 12 Où chercher

La **question** suivante que les enseignants nous posent souvent c'est "Mais je les trouve où ces OER ?"​

Voici **5 moyens** pour trouver des OER avec quelques exemples, non exhaustifs, de plateformes d’OER. ​En bas à gauche une ressource ouverte disponible sur Open Moodle qui vous aide à trouver des OER.

Je vais commencer par faire la promotion rapidement des OER publiées par les enseignants **UCLouvain**, rendez-vous sur **3 plateformes** : ​

* **OER UCLouvain** [**https://oer.uclouvain.be/jspui/**](https://oer.uclouvain.be/jspui/): on y trouve des ressources ouvertes dites **isolées**, càd non organisées en parcours d'apprentissage. ​Vidéo, support de formation et le scénario pédagogique qui va avec , podcast, quiz, etc
* Sur **Open Moodle UCLouvain** <https://openmoodle.uclouvain.be/local/ucl/home.php> vous trouverez des parcours d'apprentissage ouverts à tous.
* **Et sur edX ou plus précisément Louvain X** [Université catholique de Louvain | edX](https://www.edx.org/school/louvainx) vous trouverez les MOOCS publiés par des équipes d’enseignants UCLouvain.

Ces plateformes permettent aux enseignants UCLouvain qui le souhaitent de rendre accessibles des contenus d’apprentissage. Elles sont ouvertes aux apprenants du monde entier.​

Bien-sûr que toutes les institutions d'enseignement supérieur ne possèdent pas leur propre plateforme. Je pense à l'UNamur par exemple. ​Je vais y revenir.

​

De manière plus générale, si vous cherchez des OER, il existe des **portails** et des **méta-portails** d'OER. Les **portails** d'OER **hébergent** leurs propres ressources et peuvent être structurés par collection, sujet, format, institution. Les Open Textbooks sont un format très courant et très apprécié de REL. Les **méta-portails** **référencent**les métadonnées d'OER hébergées sur les portails, sans toutefois les héberger. Les plus largement utilisés sont **OERCommons et Merlot**. Si votre institution ne propose pas de plateforme ouverte, vous pourriez publier sur OERCommons ou Merlot par exemple, ou Pressbooks ou OpenStax.

​

Ensuite les **Big Lists**, très pratiques. Celles-ci reprennent les OER de plusieurs portails et métaportails. Elles sont parfois organisées par discipline comme ELD Engineering Librairies Division. Il en existe de plus en plus, ce qui fait écho à l’augmentation constante du nombre de REL disponibles sur internet. Nous mettons à jour nos ressources au fur et à mesure que nous découvrons ces Big Lists .

​

Enfin une 5è option serait d’activer la **recherche avancée** dans votre moteur de recherche. En filtrant votre recherche par licence, vous trouverez facilement des OER. Une ressource publiée sur internet avec une licence Creative Commons est indexée comme telle par les moteurs de recherche. La **recherche avancée sur les droits d'usage** vous permet donc facilement de n’obtenir que les OER qui correspondant à la licence Creative Commons que vous avez choisi de filtrer. ​

​

Devant la multitude d'OER dans votre discipline, c’est vous qui serez le mieux placé pour juger de leur qualité, de leur pertinence. Moi je vous conseille de prendre le temps de les e**xplorer dans un premier temps.** Afin de découvrir par vous-même lesquels de ces portails correspondent le mieux à ce que vous recherchez en termes de qualité. ​En fonction de vos besoins pédagogiques, de votre public cible, de la taille de votre cohorte, du niveau d’enseignement.

​

Ceci nous amène, Clara, à la question des licences Creative Commons qu’on a évoquée plusieurs fois brièvement. Je te cède la parole.​

# Dias 13 à 20  Licences Creative Commons

Sophie vient de vous faire découvrir une liste de portails et métaportails permettant de trouver des ressources éducatives libres. “Libre” ne veut pas dire qu’on fait exactement tout ce qu’on veut avec, disons qu’il faut respecter certaines conditions, ce qui me permet d’aborder enfin ces fameuses licences.

A l’époque où j’enseignais, il m’est arrivé de récupérer des contenus sans trop savoir, je l’avoue, si je pouvais les récupérer ou non, à vrai dire tout ça était un peu flou, on a une masse de contenus si facile à se procurer que la notion de droit d’usage est un peu effacée.

Dans ce contexte, nous tenons tout particulièrement à casser certains mythes autour de la pratique de récupération de contenus :

* Idée reçue n°1. « Si rien n’est indiqué, alors je peux utiliser le matériel ». FAUX, toute ressource originale est protégée par le droit d’auteur, qui s’acquiert en Belgique sans formalité. À moins que l’œuvre ne soit « tombée dans le domaine public », vous devez demander l’autorisation à l’auteur pour réutiliser un extrait ». Ce qui peut être fastidieux.
* Idée reçue n°2. « Je suis protégé par l’exception pédagogique en tant qu’enseignant ». FAUX. Même dans ce cas-là il faut attribuer l'auteur. Nous ne pouvons copier que des extraits.

Exemple : Si c'est pour faire un syllabus, celui-ci peut être considérer comme une nouvelle œuvre et donc ne rentre pas dans le cadre de l'exception enseignement, mais dans le cadre du droit exclusif de l'auteur. Il faut donc demander les autorisations, contrairement à des photocopies redistribuées ou encore liens envoyés via intranet ou extranet type Moodle.

Les licences CC permettent d’éviter ce type de problème et de questionnement. Elles concilient auteurs et utilisateurs en permettant aux auteurs d’accorder des libertés d’usage via la déclaration des conditions dans lesquels l’auteur ouvre les droits sur ses créations.

Concrètement il ne s’agit pas de remplacer le droit d’auteur mais c’est un complément au droit d’auteur.

Ces outils juridiques sont mis à disposition par Creative Commons, une organisation américaine à but non lucratif. Ils permettent aux auteurs non seulement d’ouvrir leur œuvre, mais aussi de choisir librement les droits d’exploitation de leur œuvre, sans avoir besoin qu’on les contacts pour savoir s’ils sont d’accord ou pas, tout en sachant que leur propriété intellectuelle est garantie.

Pour les réutilisateurs de la ressource, ça veut dire que cette dernière est gratuite, et ça permet aussi de trouver des ressources en filtrant sur base des droits de réutilisation.

Transition entre critères de recherche et licences.

La licence représente donc une permission accordée par l’auteur. Inversement la licence exige de la part de l’utilisateur que celui-ci s’engage à respecter ces permissions.

Comment l'auteur annonce-t-il à l'avance ce qu’il accorde comme permissions ? À l’aide de petits sigles qu’il va apposer sur son œuvre. Il existe 4 sigles différents en plus du sigle “CC”. L’auteur fait le choix de retenir ou non les options, pour ouvrir plus ou moins sa création.

Et avant de vous montrer les combinaisons de sigle existantes, je vais vous expliquer un peu chaque sigle.

Les licences se sont des combinaisons de sigles. Elles ont toutes la même base par défaut qui est le logo CC : signifie que l’auteur s’inscrit dans une démarche d’ouverture de son œuvre, la production de copies, la distribuer de l'œuvre au public, y compris sur internet, à partir de là, le créateur ajoute des conditions s'il le veut, une qui est obligatoire : citer l'auteur (option de ownership - BY). Cela signifie qu’en cas de réutilisation il faut citer la source originale, ce qui inclut le nom du ou des auteurs.

La mention sharelike ou SA impose de repartager dans les mêmes conditions les créations dérivées de cette œuvre. Par exemple un texte que j'ai produit a été traduit, ce texte traduit doit être partagé avec la même licence. Il n'est pas permis d'ajouter des restrictions ou de changer de licence..

La mention pas d'usage commercial ou NC interdit l’utilisation commerciale. Il faudrait revenir vers l'auteur pour demander une autorisation.

La mention pas de modification ou ND autorise la réutilisation de l'œuvre en l'état, sans modification (pas de recadrage de photo, pas de modifications du contenu du texte), ne pas traduire un texte, ne pas reprendre une vidéo pour la couper et la fusionner avec d'autres vidéos.

Il existe 6 combinaisons de sigles différentes créant une collection de 6 licences, plus ou moins permissives.

Sophie, je m’interroge : est-ce seulement l’enseignant qui peut y voir un intérêt, ou ces bénéfices touchent-ils d’autres publics ?

# Dia 21 Bénéfices

En guise de conclusion, voici un dernier sketchnote qui résume les principaux bénéfices de l'Open Education.

Commençons par les **enseignants**. Vous l’aurez compris, en tant qu’utilisateur d’OER vous y trouverez de l’inspiration, voire beaucoup plus. Ce sans vous tracasser de la propriété intellectuelle.

En tant **qu’auteur d’OER**, si vous êtes **séduit** ou séduit par l’idée de **partager** certains de vos contenus de cours avec d’autres apprenants, vous participerez au partage des connaissances. Vos contenus pourraient inspirer des **collègues** **d’autres institutions** ou permettre à des **apprenants** en dehors de votre cours de développer leurs compétences, etc.

N’oublions pas les **étudiants** bien-sûr : je pense à la flexibilité géographique, de temps, à la gratuité pour eux. Lorsqu’un enseignant décide de remplacer le livre de référence payant par des ressources ouvertes disponibles gratuitement, l’université tend vers une éducation plus inclusive.

De facto, l’institution et la société de manière générale tirent également de nombreux bénéfices du mouvement de l’Open Education.

Merci de nous avoir écoutées. Nous avons le temps pour quelques questions…

# Dia 22 Références

Voici quelques références qui vous permettront d’approfondir la thématique de l’éducation ouverte.